

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

Etat au 7 mars 2007

20

Echelle 1:5000
100 0 100 200 Mètres



	FOR	ZONE FORESTIERE	(degré de sensibilité au bruit)	DS 3
	AGR	ZONE AGRICOLE		DS 3
	Ce	ZONE CENTRE VILLAGE		DS 3
	R2	ZONE RÉSIDENTIELLE MOYENNE DENSITÉ		DS 3
	R1	ZONE RÉSIDENTIELLE FAIBLE DENSITÉ		DS 2
	RA	ZONE MIXTE		DS 3
	RA5	ZONE MIXTE À PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES		DS 3
	ACT	ZONE D'ACTIVITÉ		DS 3
	IP	ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL		DS 3
	C 1	ZONE CULTURELLE 1		DS 3
	C 2	ZONE CULTURELLE 2		DS 3
	ZP	ZONE DE PORT		DS 3
	G	ZONE DE GRAVIÈRE		DS 3

	PAD APPROUVÉ
	PAD OBLIGATOIRE

	BÂTIMENT PROTÉGÉ
	PÉRIMÈTRE ARCHÉOLOGIQUE
	FORET
	HAIE
	ARBRE ISOLÉ
	LIGNES ÉLECTRIQUES

